

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition

écologique

Transports

## **Direction générale de l'aviation civile**

**Décision du 14 décembre 2021**

**portant délégation de signature (direction du numérique)**

NOR : TRAA2137698S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

### **Le directeur de la direction du numérique,**

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 29, 30, 31, 32 et 73 ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, notamment son article 6 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 3 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié portant création de la direction du numérique de la direction générale de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2020 portant nomination (administration centrale),

Vu la note du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant organisation de la direction du numérique ;

**Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer tous les actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

- M. Hugues Saulnier, agent contractuel, directeur adjoint de la direction du numérique,
- M. Marc Guyot, agent contractuel, directeur adjoint de la direction du numérique,
- Madame Elisabeth Da Silva, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation-civile, cheffe de cabinet ;
- M. Gilbert Nicolas, attaché principale d'administration de l'État, chef de la mission « achats, contrôle de gestion et formation » de la direction du numérique,

### **Article 2**

Cette décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La décision du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant délégation de signature (direction du numérique) est abrogée.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 14 décembre 2021

Le directeur de la direction du numérique,

N. NAUDIN-ROY